



Cofinancé par
l'Union européenne



Appel à concours

CRÉATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE / CHARTE GRAPHIQUE DU PROGRAMME ACP-UE CULTURE (AFRIQUE DE L'OUEST) - AWA

Suite à un appel à propositions lancé par le Secrétariat de l'Organisation des États Afrique-Caraïbes-Pacifique et l'Union européenne fin décembre 2019, le consortium formé par l'Institut français et le Centre Culturel Kôrè de Ségou (Mali) a été retenu pour mettre en œuvre le programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA. Le programme s'adresse aux 16 pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Mauritanie.

Le Programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA vise un double objectif :
D'une part, à soutenir la **dynamisation de la compétitivité des industries culturelles et créatives (ICC)** tout le long de la chaîne de valeurs (création, production et diffusion) dans les 16 pays d'Afrique de l'Ouest à travers :

- Le soutien financier aux opérateurs des ICC de la zone, en termes de **structuration et d'aide aux projets culturels et créatifs** ;
- Le développement des compétences des artistes et acteurs culturels et la facilitation de l'accès au marché et aux financements innovants notamment en encourageant **l'entrepreneuriat et la collaboration** (Co création, coproduction et co diffusion) entre les professionnels ouest-africains et avec leurs homologues à l'extérieur de cette zone.

D'autre part, à contribuer à appuyer le **développement de l'économie numérique** en Afrique de l'Ouest en accompagnant les acteurs des ICC dans leur transition numérique.

L'objet de l'appel à candidature :

Création de l'identité visuelle : logo et charte graphique pour de la communication du programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA.

Le/la candidat(e) devra proposer des axes de création pour un visuel générique (par exemple, une couverture de programme ou de dossier de presse, etc.). Il devra proposer un principe de positionnement du logo sur toute communication émise par les porteurs de projets bénéficiant d'un soutien, ou dans un bloc logos.

A noter que : La charte graphique fonctionne comme le signe visuel identifiant le Programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA. C'est l'ensemble des éléments visuels qui seront utilisés pour sa communication : typographie, type de papier et de supports, codes couleur, dispositifs de mise en page. L'identité visuelle devra pouvoir être utilisée sur une diversité de supports : supports imprimés (plaquettes, presse, papeterie, affichage), écrans (sites internet, téléphonie mobile, télévision), objets promotionnels, mobilier urbain.

S'appuyant sur le nom « ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA» en français et « ACP-EU CULTURE Programme (West Africa) - AWA» en anglais, le logo devra nécessairement être fort pour pouvoir fonctionner comme un label.

Le logo devra être suffisamment original pour :

- avoir un impact fort et susciter une mémorisation rapide ;
- être attrayant et peu institutionnel ;
- être fédérateur et compréhensible avant tout auprès des publics des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- être dynamique et moderne en évitant notamment les stéréotypes.

Valeurs devant être véhiculées par l'identité visuelle :

- le dialogue interculturel et les liens d'échange
- la créativité et le dynamisme des pays de la zone dans le domaine culturel
- la dimension contemporaine de la création artistique en Afrique de l'Ouest

Contraintes techniques :

- Il doit être facilement reproductible en couleur et en noir et blanc, ainsi qu'en réduction.
- Ce logo intégrant les supports de communication des organisateurs, de l'OEACP, de la Commission européenne et de leurs partenaires locaux, il doit pouvoir exister d'une manière forte mais non conflictuelle avec les lignes graphiques existantes.

Qui peut postuler ?

Tout.e graphiste/designer originaire de l'un des 16 pays d'Afrique de l'Ouest et basé.e sur le continent et ayant réalisé au moins xx travaux pendant ces 3 dernières années.

Le/la candidat.e peut postuler individuellement, en tant que collectif ou en tant que structure.

Le/la candidat.e n'est autorisé à postuler qu'avec un seul projet.

Dossier de candidature

Il sera attendu des candidat.e.s de présenter leur savoir-faire, leurs références et de justifier de leur connaissance/expérience du milieu de la communication et des médias.

Le dossier de candidature comprendra :

- la proposition de logo et de charte graphique : le logo devra prendre en compte les 3 lettres AWA et y associer le nom « Programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) » dans une version française et « ACP-EU CULTURE Programme (West Africa) » dans une déclinaison en version anglaise. La proposition devra également inclure une présentation du logo au sein d'un bloc logos comprenant les logos des partenaires et bailleurs (transmis sur demande) ainsi qu'un exemple de visuel générique (dossier de presse, affiche, etc.) décliné avec l'identité visuelle proposée.
- une présentation du/de la candidat.e, les références et la démarche ;
- Un portfolio ou l'envoi au minimum de 2 travaux précédents, réalisés ces 3 dernières années
- les contacts du/de la candidat.e

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail aux adresses ci-dessus indiquées, **avant le 28 février 2021 minuit (UTC)**.

Adresses : administration@koresegou.org & mantchini.traore@institutfrancais.com

Les candidat.e.s retenus seront informé.e.s par mail dans un délai de 2 semaines après la date limite de dépôt des dossiers.

Modalités de sélection

L'ensemble des candidatures éligibles seront examinées par une commission d'évaluation mise en place par le consortium formé par l'Institut français (Paris – France) et le Centre Culturel Kôrè (Ségou - Mali).

La commission est souveraine. Elle se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants (par ordre d'importance) :

- **Pertinence du logo** : adéquation de la proposition avec l'univers et l'image souhaitée.
- **Qualités artistiques** : créativité, originalité, mémorisation et esthétique de la proposition
- **Qualités techniques** : lisibilité, reproductibilité, déclinaison de la proposition.

Contrepartie

Un montant forfaitaire de 4 000 € TTC sera remis au candidat retenu en contrepartie du travail de création artistique et de la cession de tous les droits et une prime de dédommagement de 500 € TTC sera remise aux candidats qui arriveront aux 2^{ème} et 3^{ème} places du classement.

Les droits d'utilisation et de déclinaison du logo et de la charte graphique seront cédés à l'Institut français et au Centre Culturel Koré notamment pour :

- production de tous les supports de communication print et web autour du projet ;
- transmission aux bénéficiaires des projets cofinancés dans le cadre du Programme ACP-UE CULTURE (Afrique de l'Ouest) - AWA pour la production de tous les supports de communication print et web autour des projets.

Le paiement de la prestation s'effectuera sur la base du devis préalablement remis, à réception des éléments livrés. **Il ne sera accordé ni avance ni acompte.**

Aucune prime de dédit ne sera accordée aux autres candidats non retenus.

Demande d'information

Toutes les questions relatives au présent appel à candidatures se feront exclusivement par e-mail à l'adresse suivante : administration@koresegou.org